L'éducation musicale au collège Clairs Soleils

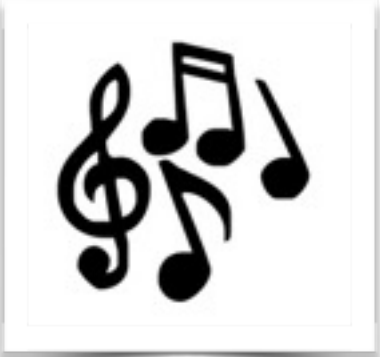

Au collège, tous les élèves bénéficient de la 6ème à la 3ème d'un **enseignement obligatoire** d'1h hebdomadaire d'éducation musicale. Les activités pratiquées y sont principalement **le chant, la percussion et l'écoute**.

Pour ceux qui aiment chanter et veulent aller plus loin, deux possibilités :

- L'**enseignement facultatif de chant choral** est proposé à tous les élèves volontaires, de la 6è à la 3è. Il leur permet de s'investir dans un ou plusieurs projets de concert, soit à l'intérieur du collège, soit à l'extérieur (une année sur deux le projet regroupe différents établissements et permet aux élèves de se produire au Kursaal, avec des musiciens professionnels). Pour s'inscrire il suffit aux élèves de s'adresser à leur professeur d'éducation musicale en début d'année scolaire. Les cours ont lieu entre 13 et 14h, le lundi, en salle C 106. Une fois inscrits, les élèves sont invités à y participer régulièrement.

- La **classe à horaire aménagée musique (CHAM)**, orientée **chant**, accueille les élèves qui ont déposé leur candidature lors de leur inscription en 6ème. L'accès à cette classe est soumis à une commission d'admission. Il s'agit d'une option plus conséquente puisque les élèves bénéficient de 2h d'éducation musicale avec un(e) enseignant(e) du collège, et d'1h30 à avec des enseignants du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon. La pratique est tournée vers la comédie musicale et les élèves ont l'occasion de se produire en public plusieurs fois dans l'année.

BIENVENUE AU COLLÈGE ET BONNE MUSIQUE A TOUS !